



---

## Répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles en matière de logement

### et de services de soutien via vos logements transitoires

Boîte à outils sur les logements transitoires :  
initiative en matière d'accès aux logements transitoires pour les victimes de  
violences sexuelles

---

**Objectif du document :** le présent document décrit les besoins spécifiques des victimes de violences sexuelles en matière de logement et de services de soutien. Il fournit des informations et ressources précises sur la façon dont les programmes de logement transitoire peuvent améliorer l'accès des victimes de violences sexuelles à des services de soutien renforcés pour mieux défendre leurs droits.

**Public :** bénéficiaires de logements transitoires de l'Office on Violence Against Women (OVW).

**Exemples d'utilisation de ce document :** il peut être utilisé pour former le personnel et les partenaires dans les communautés, qu'ils soient nouveaux ou existants, sur les besoins des victimes de violences sexuelles en matière de logement et de services. Vous pouvez également utiliser la section de intitulée « Répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles en matière de logement » pour revoir les politiques et pratiques internes de votre programme et déterminer si elles doivent être mises à jour afin d'élargir l'accès aux logements transitoires et d'améliorer les services de soutien pour les bénéficiaires.

Ce document a été créé sur la base des connaissances, de la perspicacité et de l'expérience du personnel et des consultants passés et présents du National Sexual Assault Coalition Resource Sharing Project, du National Network to End Domestic Violence et des membres du groupe de travail sur la boîte à outils sur les logements transitoires de l'OVW : Alona Del Rosario, Cat Fribley, Ceaira Brunson, Cindy Anderson, Cynthia Hernandez, Diana Mancera, Elizabeth Edmondson Bauer, Erin Goodison, Kelly Moreno, Kimberly Zaborsky, Margaret Black, McKenzie Kovash, Mel Passignajen, Rebekah Moses, Rachel Cox et Teresa Lopez.

## Contenu du document :

1. [Problème sous-jacent : les victimes de violences sexuelles ont besoin d'un logement](#)
2. [Au carrefour des besoins et des répercussions : le lien entre violence sexuelle, oppression, traumatisme, mal-logement et sans-abrisme](#)
3. [Répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles en matière de logement : créer des logements et des services de soutien accessibles](#)

Ce projet a été soutenu par la subvention n° 2017-TA-AX-K070 accordée par le Violence Against Women Office du ministère américain de la Justice. L'opinion, les résultats et les conclusions ou recommandations exprimés dans cette publication, dans le programme de la conférence ou dans le produit, sont ceux de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du ministère de la Justice.

---

## 1. Problème sous-jacent : les victimes de violences sexuelles ont besoin d'un logement

**La violence sexuelle est tout type de contact sexuel non désiré.** Il peut s'agir de paroles ou d'actions de nature sexuelle allant à l'encontre de la volonté d'une personne et survenant sans son consentement.<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur l'importance d'une définition large de la violence sexuelle, vous pouvez lire notre publication « [It Matters! How Defining Sexual Violence Defines Advocacy Programs](#) ».

**Le logement est un droit humain fondamental.** Il n'y a pas assez de logements sûrs, décentes et abordables.

**Les victimes de violences sexuelles ont le droit à un logement sûr, décent et abordable, ainsi qu'à la justice économique.** Cependant, elles peuvent se heurter à des obstacles parce que leurs situations et besoins ne sont pas conformes aux critères d'admissibilité pour bénéficier des programmes de logement.

---

<sup>1</sup> National Sexual Violence Resource Center (NSVRC)

## 2. Au carrefour des besoins et des répercussions : le lien entre violence sexuelle, oppression, traumatisme, mal-logement et sans-abrisme

**L’oppression augmente le risque de violences sexuelles et aggrave les difficultés d’accès au logement.** Les violences sexuelles et le mal-logement sont souvent concomitants de différents types d’oppression, tels que le racisme, le validisme, le sexisme, l’hétérosexisme ou les discriminations en fonction de la classe sociale et de l’âge. « L’oppression peut à la fois accroître les risques et aggraver les obstacles auxquels les victimes de violences sexuelles sont confrontées en matière de logement. »<sup>2</sup> Les auteurs de violences sexuelles peuvent cibler des personnes qui sont déjà systématiquement privées de ressources en raison de l’oppression. Cela laisse aux victimes encore moins d’options pour se loger et guérir en les enfermant dans des cycles de violence, de traumatismes et de pauvreté. [Pour de plus amples informations sur les liens entre oppression, violences sexuelles et mal-logement, vous pouvez consulter notre guide intitulé : « Opening the Door: An Advocate’s Guide to Housing and Sexual Violence ».](#)

**Les violences sexuelles peuvent survenir n’importe quand, n’importe où et être le fait de n’importe qui. Quel que soit l’endroit ou le moment où les actes se sont produits et qui qu’en soit l’auteur, le traumatisme associé peut affecter l’existence des victimes et leur capacité à se loger tout au long de la vie.**

- **À tout moment** : le moment des violences sexuelles importe peu. Qu’il s’agisse d’une agression survenue il y a 30 minutes ou d’un abus sexuel remontant à 30 ans pendant l’enfance, le traumatisme peut avoir des répercussions immédiates sur la stabilité du logement et/ou mener à des situations de précarité ou de sans-abrisme des années plus tard.
- **En tout lieu** : la violence sexuelle peut se produire n’importe où, que ce soit au domicile de la victime ou dans tout autre espace physique ou virtuel (en ligne, à l’école, au travail, dans la rue, dans les établissements médicaux, etc.). Quel que soit l’endroit où la violence sexuelle se produit, elle peut mener à des situations de précarité ou de sans-abrisme. Par exemple, une victime peut être confrontée à une situation de précarité ou de sans-abrisme parce que des violences sexuelles au travail ont entraîné une instabilité économique. Autre exemple, une victime peut fuir les violences sexuelles qui se produisent à son domicile. Une aide au logement

---

<sup>2</sup> NSVRC, 2010

peut être nécessaire quel que soit le lieu où les actes se sont produits. De plus, les personnes déjà sans domicile fixe ou occupant des logements précaires avant la survenue des violences sont également plus à risque face à ce type d'actes.

- **Par toute personne** : n'importe qui peut commettre des violences sexuelles. Nous savons que les victimes de violences au sein du couple sont également des victimes de violences sexuelles. Toutefois, de nombreuses victimes subissent des abus de la part de personnes autres que leur partenaire, comme un patron, un professeur, un entraîneur, un religieux, une personne en position d'autorité ou un membre de la famille. Peu importe l'identité de l'auteur, le traumatisme immédiat et potentiellement permanent de cette agression peut favoriser la précarité et le sans-abrisme.

**Les violences sexuelles et leurs répercussions sur le logement placent les victimes en situation de crise. Cela mérite d'être priorisé, peu importe à quand remontent les abus, l'identité de leur auteur ou le lieu où ils se sont produits.** Les difficultés et crises auxquelles les victimes de violences sexuelles sont confrontées en matière de logement et de sécurité peuvent être différentes de celles vécues par les victimes de violences au sein du couple. Pour autant, ces risques sont réels et une réponse doit être apportée à toutes les victimes qui ont besoin d'aide au logement et de services de soutien. Par exemple, un adulte qui a survécu à des abus sexuels pendant l'enfance peut se retrouver en situation de précarité d'emploi ou de revenus parce qu'il ne peut pas travailler en raison des répercussions actuelles de ces abus sur sa santé mentale ou physique. Les effets traumatisants des abus sexuels passés peuvent plonger les victimes dans des crises à l'âge adulte car elles se sentent parfois autant en danger dans le présent qu'au moment des abus. Les crises, le sentiment d'insécurité et les difficultés à se loger qu'elles rencontrent sont tout aussi urgents que ceux d'une victime à la recherche d'un logement transitoire suite à des violences domestiques ou sexuelles récentes.

**Les violences sexuelles peuvent entraîner des situations de mal-logement ET le mal-logement peut entraîner des violences sexuelles.** Les victimes de violences sexuelles sont plus exposées au sans-abrisme et à la précarité en raison des abus et traumatismes qu'elles ont subis. De même, les personnes mal logées ou sans domicile fixe sont plus exposées aux violences sexuelles. Les logements précaires et le sans-abrisme peuvent rendre les personnes plus vulnérables aux violences sexuelles. Quelle que soit la façon dont une victime se présente lorsqu'elle recherche de l'aide pour se loger ou défendre ses droits (en tant que victime de violences sexuelles ayant besoin d'aide pour défendre ses droits, en tant que personne ayant besoin d'un

*Répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles en matière de logement et de services de soutien via vos logements transitoires (rev.5.27.20/aprv.3.21r)*

*Boîte à outils sur les logements transitoires : initiative en matière d'accès aux logements transitoires pour les victimes de violences sexuelles*

logement transitoire ou en tant que personne sans domicile fixe ayant besoin d'un logement), les violences sexuelles peuvent être la raison pour laquelle elle se trouve dans cette situation. En d'autres termes, les violences sexuelles peuvent créer des conditions propices au mal-logement, qui lui-même peut créer des conditions propices aux violences sexuelles.

**Les services de logement et services optionnels peuvent créer un espace de guérison pour les victimes qui le souhaitent.** Les violences sexuelles, sous toutes leurs formes, peuvent être aliénantes. Les services pour accompagner la guérison doivent être spécifiquement conçus pour ce type de traumatismes et se concentrer sur la restauration de l'autonomie et du libre arbitre. Ces modèles acceptent que les victimes de violences sexuelles peuvent avoir besoin d'un logement pour guérir. Leur capacité de résilience est immense si elles disposent d'un espace adapté. Bien que le logement ne soit pas la seule ressource dont elles ont besoin, le fait d'avoir un domicile sûr, décent, abordable et stable peut leur permettre de se concentrer sur d'autres aspects de la guérison de leur choix. A minima, le fait d'avoir un logement élimine le stress d'être ou de devenir sans domicile fixe en plus de devoir faire face aux autres répercussions des violences et traumatismes sexuels. Un modèle spécifiquement conçu pour ce type de traumatismes, qui favorise l'autonomie, ne suppose pas que dès qu'une victime a un logement, elle veut avoir accès à des services spécifiques (par exemple, un groupe de soutien, un accompagnement, une thérapie ou d'autres services de santé mentale ou physique, une formation professionnelle, etc.) ou participer à d'autres activités nouvelles. Certaines personnes ne ressentent jamais l'envie de participer aux services offerts avec leur logement transitoire. Leur guérison peut prendre d'autres voies que celles que vous proposez. Les services optionnels font partie des bonnes pratiques car ils permettent aux victimes de choisir en fonction de leurs besoins personnels ceux qui sont utiles à leur guérison et de participer comme elles le souhaitent. Pour certaines, cela signifie se concentrer sur leur alimentation, leur sommeil, leur respiration, leur sécurité et leur survie.

### 3. Répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles en matière de logement :

#### créer des logements et des services de soutien accessibles

**Les logements transitoires et services de soutien à la défense des droits devraient instaurer et mettre en place des politiques, pratiques et ressources conformes aux bonnes pratiques suivantes :**

- 1. ÉLIGIBILITÉ DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES AUX LOGEMENTS ET SERVICES D'AIDE :** Les logements transitoires et services de défense des droits sont spécialement conçus pour les victimes de violences sexuelles qui ont besoin d'un logement transitoire ou sont sans domicile fixe en raison d'une situation de violences sexuelles. Ils leur sont accessibles et s'adaptent à leurs besoins. Ces services sont accessibles peu importe **la date** des abus, **le lieu** où ils se sont produits et l'identité de leur **auteur**.
- 2. ÉVALUATIONS INITIALES POUR COMPRENDRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET CAPACITÉ À RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES VICTIMES :** les organismes et partenaires des services de logement transitoires et d'aide à la défense des droits des victimes évaluent :
  - les besoins spécifiques des victimes de violences sexuelles en matière de logement, grâce à des conversations avec les membres de la communauté sur ces besoins et sur la meilleure façon d'y répondre (la boîte à outils [Listening to Our Communities: Assessment Toolkit](#) fournit de plus amples renseignements sur ce processus) ; et
  - la capacité de leur organisme lui-même d'une part, à répondre aux besoins spécifiques des victimes de violences sexuelles en matière de logement, et d'autre part, à s'engager dans des changements organisationnels internes et externes et à faire des efforts de formation pour accroître leur accès au logement. Des changements organisationnels sont souvent nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des victimes de violences sexuelles. Si votre organisme se considère principalement comme un programme multiservices, un programme de logement ou un programme de défense des droits des victimes de violences domestiques, vous devez, avant de commencer un travail d'évaluation approfondie relatif aux violences sexuelles, contacter la Sexual Assault Coalition de votre État, région ou tribu ou la Sexual and Domestic Violence Coalition (<https://www.justice.gov/ovw/local-resources>) pour obtenir de l'aide sur votre rôle en tant que service de logement transitoire pour les victimes de violences sexuelles, en collaboration

*Répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles en matière de logement et de services de soutien via vos logements transitoires (rev.5.27.20/aprv.3.21r)*

*Boîte à outils sur les logements transitoires : initiative en matière d'accès aux logements transitoires pour les victimes de violences sexuelles*

avec les programmes de défense des droits des victimes de violences sexuelles et les centres d'aide aux victimes de viols déjà existants. Vous pouvez également contacter directement les centres locaux d'aide aux victimes de viols et les programmes de défense des droits des victimes d'agressions sexuelles pour en savoir plus sur leurs partenariats en matière de logement et de services. Si vous n'êtes pas certain qu'il existe des programmes de défense des droits spécifiques aux violences sexuelles dans votre région, contactez les coalitions susmentionnées. En outre, les ressources suivantes fournissent de plus amples renseignements sur l'évaluation de votre capacité à fournir des services spécifiques aux violences sexuelles :

- [Picturing Your Program: Planning for Organizational Growth](#)
- [Sexual Violence Services Personal Assessment Tool](#) et [Sexual Violence Services Organizational Assessment Tools](#)
- [Opening Our Doors: Building Strong Sexual Assault Services in Dual/Multiservice Advocacy Agencies](#)
- [Strengthening Our Practice: The Ten Essential Strengths of Sexual Violence Victim Advocates in Dual/Multi-Service Advocacy Agencies](#)
- [Publications de la Sexual Assault Demonstration Initiative](#)

**3. SERVICES OPTIONNELS, CONFIDENTIELS ET DIRIGÉS PAR LES VICTIMES :** les victimes sont l'élément central de leur vie, des logements et des services de soutien optionnels, confidentiels et gratuits dont elles fixent elles-mêmes le cap. Les représentants soutiennent les besoins identifiés par les victimes elles-mêmes et ont le plus grand respect pour leur résilience et leur droit d'exercer un contrôle sur leur vie. Ce qui rend leurs efforts en matière de défense des droits uniques, c'est leur engagement à considérer les victimes comme des êtres humains intacts qui ont vécu un événement dévastateur, traumatisant ou néfaste mais qui restent capables de surmonter leurs traumatismes. Vous trouverez de plus amples informations sur les services de soutien optionnels, confidentiels et dirigés par les victimes dans les ressources suivantes :

- [Listening to Survivors – Essential Steps for the Intake Process](#)
- [Throw Away the Menu: Broadening Advocacy](#)
- [Building Comprehensive Services for Survivors of Sexual Violence](#)

**4. DES SERVICES QUI LUTTENT ACTIVEMENT CONTRE L'OPPRESSION ET SONT ADAPTÉS ET SPÉCIFIQUES AUX CULTURES :** l'accès au logement et les services de soutien doivent s'ancrer dans des politiques et pratiques qui luttent contre l'oppression et se concentrent activement sur les besoins des victimes issues des communautés mal ou peu desservies. Les programmes doivent concevoir des

*Répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles en matière de logement et de services de soutien via vos logements transitoires (rev.5.27.20/aprv.3.21r)*

*Boîte à outils sur les logements transitoires : initiative en matière d'accès aux logements transitoires pour les victimes de violences sexuelles*

services directement accessibles pour les communautés marginalisées au lieu de rajouter des dispositions complémentaires après coup (voir le webinaire [Anti-Racism is Fundamental to Sexual Assault Services](#) pour explorer cette question plus en profondeur). Une bonne pratique est de proposer des services adaptés à la culture, conçus et mis en œuvre par la communauté elle-même. Les programmes de logements transitoires qui ne sont pas spécifiques à une culture ou une langue doivent s'assurer que leurs politiques et pratiques sont adaptées à la culture. Lorsque c'est possible, ils doivent s'associer avec des programmes locaux adaptés à la culture et partager les ressources relatives aux subventions. Pour de plus amples informations sur les services spécifiques et adaptés à une culture, voir les ressources suivantes : [Culturally Relevant Services for Tribal Communities and Communities of Color](#) et [Oregon Coalition Against Domestic and Sexual Violence's Culturally Specific Services](#).

5. **ÉCOUTE ACTIVE** : l'écoute active est un service optionnel essentiel. Les ressources [The Benefits of Active Listening](#) et [Listen Up! Active Listening is Advocacy](#) sont à votre disposition pour plus d'informations sur ce service de soutien essentiel pour toutes les victimes de violences sexuelles.
6. **DÉFENSES DES DROITS À L'ÉCHELLE DE L'INDIVIDU ET DES SYSTÈMES** : les représentants travaillent à la fois avec les victimes et les systèmes multidisciplinaires pour fournir des informations sur les droits des victimes au sein des systèmes afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées. Les représentants collaborent également avec les systèmes et les poussent à se remettre en question pour respecter les droits des victimes et améliorer leur accès aux ressources proposées. Les systèmes multidisciplinaires incluent notamment : les systèmes de logement, les propriétaires, les agences immobilières, les administrations, les fournisseurs de services aux sans-abri, les systèmes financiers et de crédit, les employeurs et syndicats, les forces de l'ordre, les tribunaux, les organismes communautaires, les avocats, les services sociaux, les systèmes éducatifs, les systèmes de santé, etc.
7. **LE LOGEMENT D'ABORD** : c'est l'approche des services de placement et de soutien en matière de logement. Si le logement est la priorité absolue pour une victimes de violences sexuelles, c'est la première chose qu'elle doit pouvoir obtenir et conserver sans conditions supplémentaires telles que suivre certains programmes, devenir sobre ou participer à des services particuliers. Dans la mesure du possible, l'aide doit être souple et permettre d'accéder à un logement sur l'ensemble du parc immobilier qui répond idéalement aux besoins de la victimes (qu'il s'agisse

*Répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles en matière de logement et de services de soutien via vos logements transitoires (rev.5.27.20/aprv.3.21r)*

*Boîte à outils sur les logements transitoires : initiative en matière d'accès aux logements transitoires pour les victimes de violences sexuelles*

d'un refuge d'urgence, d'un logement transitoire, d'un relogement rapide, d'un logement supervisé ou d'un autre logement permanent).

**8. DÉFENSE DES DROITS À LA JUSTICE ÉCONOMIQUE** : la défense des droits à la justice économique est un service de soutien essentiel car la satisfaction stable des besoins économiques de base est essentielle à l'obtention et la conservation d'un logement. Par exemple, une victimes qui n'a pas de permis de séjour ou de travail peut avoir besoin d'aide pour obtenir un visa stable et accéder durablement à un logement. Il en va de même pour les services de soutien aux victimes en matière de transport, d'alimentation, d'éducation, de garde d'enfants, d'emploi décentement rémunéré, de soins de santé, de ressources environnementales et naturelles non polluées et de nombreux autres besoins économiques de base.

**9. DES SERVICES ET ORGANISATIONS DE GUÉRISON HOLISTIQUE** : la guérison holistique fait partie intégrante des politiques et pratiques. C'est un aspect des services optionnels proposés. Logement stable, guérison et sécurité tout au long de la vie exigent des réponses holistiques dans tous les domaines de la vie d'une personne touchés par la violence sexuelle et le mal-logement : santé spirituelle, mentale et physique, économie, etc. *« Les violences sexuelles affectent la personne dans son corps et son esprit. Une réponse holistique est nécessaire pour s'occuper de tous les aspects. Les mesures qui favorisent la guérison émotionnelle, spirituelle, sexuelle et physique des victimes soutiennent la croissance holistique et la résilience. Ces méthodes de guérison sont susceptibles de varier en fonction des normes communautaires et culturelles et doivent être considérées selon leur degré d'acceptation dans le contexte propre à chaque communauté, en évitant l'appropriation culturelle ».*<sup>3</sup> Pour en savoir plus sur :

- l'impact de l'appropriation culturelle sur les services d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, voir [How Does Cultural Appropriation Affect Rural Sexual Assault Services](#) ;
- la guérison holistique, voir [Holistic Healing Services for Survivors](#) ;
- la proposition de services plus complets aux victimes de violences sexuelles, voir [Building Comprehensive Sexual Assault Services Programs](#).

## **10. SERVICES ET ORGANISMES SPÉCIFIQUEMENT CONÇUS POUR CES**

**TRAUMATISMES** : l'organisme doit s'appuyer sur des politiques et pratiques adaptées à ces traumatismes à tous les niveaux. Réagir aux traumatismes de manière informée permet de normaliser les réactions humaines aux traumatismes,

---

<sup>3</sup>[Comprehensive Services for Survivors of Sexual Violence](#), publication de la Sexual Assault Demonstration Initiative, 2019.

d'accepter les « symptômes » comme des stratégies de survie, de considérer la confidentialité, la confiance et les relations comme des éléments clés de la sécurité et de la guérison, et de donner de la reconnaissance aux expériences et aux choix des victimes. Ces réactions éclairées mènent également à la création d'espaces et l'allocation de ressources pour soutenir le personnel et les bénévoles dans leurs traumatismes indirects résultant de l'exposition directe aux expériences traumatisantes des victimes. Les ressources [Building Cultures of Care: A Guide for Sexual Assault Services Programs](#) et [Self Care and Trauma Work](#) contiennent de plus amples informations sur les approches individuelles et organisationnelles de la défense des droits à la lumière de ces traumatismes. L'adoption de pratiques intentionnelles de supervision ou de mentorat tenant spécifiquement compte des traumatismes (par exemple : supervision réflexive, mentorat comme dispositif de soutien) devrait être vivement encouragée pour fournir un soutien au personnel des organismes chargés d'accueillir les victimes. Il est essentiel que la supervision et le mentorat soient constants et aident les membres du personnel à explorer leurs croyances, leurs valeurs et leurs comportements sur le lieu de travail. Une supervision et un mentorat structurés et constants permettent de s'assurer que le personnel fournit des services centrés sur les victimes. Prévoir régulièrement des moments pour permettre au personnel de réfléchir aux défis de ce travail réduit l'épuisement professionnel et contribue à la longévité et à la stabilité globale de l'organisme. La ressource [Change Starts Within: Strengthening Services](#) s'intéresse à la supervision comme élément clé des services de défense des droits dans le cadre de ces traumatismes spécifiques.

**11. ÉVALUATION CONTINUE DE LA CAPACITÉ DES SERVICES DE LOGEMENT ET DE SOUTIEN À RÉPONDRE AUX BESOINS DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES :** l'évaluation des programmes et services est une pratique fondamentale mise en œuvre de manière continue qui permet de déterminer régulièrement si les logements et les services répondent réellement aux besoins des victimes de violences sexuelles. Le changement organisationnel et la formation sont des outils clés pour mettre en œuvre de nouvelles politiques et pratiques en fonction de l'évaluation continue des services.

Les victimes de violences sexuelles méritent d'avoir accès à des logements et services conformes à leurs besoins. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les logements et services proposés aux victimes de violences sexuelles, n'hésitez pas à contacter Elizabeth Edmondson Bauer par téléphone au +1 515-401-8984 ou par e-mail à l'adresse [sasp@iowacasa.org](mailto:sasp@iowacasa.org) et rendez-vous sur [www.resource-sharing-project.org](http://www.resource-sharing-project.org).

*Répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles en matière de logement et de services de soutien via vos logements transitoires (rev.5.27.20/aprv.3.21r)*

*Boîte à outils sur les logements transitoires : initiative en matière d'accès aux logements transitoires pour les victimes de violences sexuelles*